



Facture sans devis signé dois je payé ?

Par **zooyork**, le **27/02/2014** à **18:15**

Bonjour, je me permet de vous écrire au sujet d'un litige sur une facture édité a mon nom sans aucun devis signé.

Je suis artiste peintre et ai effectué un stage d'animation pour le centre jeunesse de ma commune.

J'ai été à la demande d'une personne de la mairie effectué le retrait du matériel chez mon fournisseur de peinture.

J'avais 6 mois avant cela fait faire un devis a titre indicatif pour les peintures puisque pour les stage je ne fournis jamais le matériel.

La peinture devait être retiré par le personnel de la mairie, mais elle ne l'a pas fait.

C'est donc pour sauvé de la catastrophe ce stage que j'ai été sur accord orale de la mairie été retiré ce matériel.

J'ai uniquement signé un bon de retrait sans aucuns chiffrage indique dessus chez le fournisseur mais libellé au nom de la mairie.

Au cour du stage, nous étions a court de peinture, et je suis donc toujours sur accord orale de ce même responsable retourné une seconde fois retiré du matériel.

Suite a cela le fournisseur a donc envoyé sa facture à la mairie, qui ne lui en a payé que la moitié (ce fiant au devis de base), estimant que le surplus de matériel ne la concernait pas.

C'est donc certainement désemparé que le fournisseur m'a adressé la reste de la facture me réclament une somme assez importante.

Le fournisseur au vue du devis signé au préalable, aurait évidemment dû ré adressé un devis à la mairie, et refusé de me livré le matériel mais il ne l'a pas fait...

La mairie ne veut bien entendu rien savoir et me laisse donc a charge ce matériel, ce qui fait que je n'ai même pas gagné un centime pour deux semaines de travail !

De plus le fournisseur a gonflé sa facture au passage, par exemple le prix au litre sur le devis est de 21€ Ht, et sur la facture qu'il me présente le prix est de 33€ Ht, forcément sur 50 litres cela fait une coquette somme.

Alors suis je dans mon droit de refusé cette facture, sachant cela ? J'ai déjà reçu plusieurs courriers a ce titre. Ils m'ont même crée un compte client fictifs, papier que je n'ai jamais rempli....

Je suis très désorienté sur la marche a suivre ne connaissant rien au droit et n'ayant de toute façon pas de moyens financier pour me défendre.

Vous remerciant d'avance pour votre réponse, bien cordialement.